

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 29 OCTOBRE 2012, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Vincent Challandes

Ordre du jour :

1. Appel
2. Courrier
3. Procès-verbal de la séance du 13 août 2012
4. Panneaux solaires
5. Terrain de football
6. Informations du Conseil communal
7. Interpellation
8. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, il peut être suivi tel quel.

1. Appel

10 personnes présentes

4 personnes excusées : Mme K. Bleuer, MM. A. Charrière, L. Balmer et N. Sonderer

2. Courrier

Rien à signaler.

3. Procès-verbal de la séance du 13 août 2012

Aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

4. Panneaux solaires

M. Vieira donne un compte-rendu de la situation. Au départ, l'idée était de poser des panneaux solaires sur le toit du collège et on connaît tous la raison pour laquelle ce projet n'a pas abouti.

Comme la commune avait obtenu une bourse d'EWZ pour la pose de panneaux solaires et un crédit de CHF 56'000,- du Conseil général, le Conseil communal n'a pas voulu laisser tomber le projet et a recherché si d'autres bâtiments pouvaient accueillir à satisfaction ces panneaux. Outre le collège, il restait les locaux annexes au collège et l'ancienne lessiverie. Les locaux annexes n'étant pas appropriés (pas assez de soleil), une étude a été faite pour l'ancienne lessiverie. Cette étude étant concluante, le service des monuments et des sites de l'Etat a été contacté et a donné son feu vert.

Une offre a été demandée à l'entreprise Perroud. Ce devis se monte à CHF 57'200,- soit CHF 1'200,- de plus que le crédit voté. Le toit présente une plus petite surface que le collège, mais les panneaux solaires actuels offrent un plus grand rendement. Il faut savoir que le pré-contrat avec EWZ portait sur un rendement de 10'800/KWh/an et que les panneaux proposés offrent un rendement de 11'117/KWh/an.

M. Vieira attire l'attention du Conseil général sur le fait que le contrat avec EWZ porte sur un « achat » du kWh de 39,5 cts, alors qu'à l'heure actuelle les contrats sont conclus à 0,25cts/kWh.

Le Conseil communal a pris la décision d'aller de l'avant avec cette installation sur l'ancienne lessiverie. Si le Conseil général donne son aval, les travaux seront

commandés de suite, de façon à ce que les panneaux soient opérationnels pour le 31 décembre 2012, dernier délai pour bénéficier du contrat d'EWZ.

Mme de Angelis Margueron propose que ces panneaux soient posés sur un autre bâtiment. Le CC répond que ce n'est pas possible, il faut absolument que ce soit un bâtiment communal.

M. Allemann demande si le délai du 31 décembre est impératif. Oui.

Est-ce que le rendement est bon ? Oui très bon.

Mme Biamonte dit que la commission des monuments et des sites de la commune n'a pas été consultée sur ce projet. Elle ajoute qu'un investissement important a été fait sur ce toit lors de la restauration.

Elle s'inquiète du précédent que cela pourrait créer, ceci par rapport aux toitures du Bourg et se pose la question de la pertinence du choix de ce toit pour la pose de ces panneaux.

M. Allemann dit que dans le Bourg, il n'y aura jamais de panneaux solaires. Il estime que poser des panneaux solaires c'est donner un signal clair et qu'il faut donner l'exemple.

Mme Aquilon est d'accord avec lui, mais pourquoi sur cette toiture, on pourrait le faire dans un autre cadre.

M. Challandes demande si au niveau des monuments et des sites de l'Etat, c'est vraiment OK ? M. Vieira lui assure que de ce côté-là tout est en ordre et lui donne lecture de la lettre dudit service. Ce bâtiment, bien qu'intéressant au niveau architectural, n'en est pas moins hors du Bourg historique.

Il faut être conscient qu'il n'y a pas d'autre bâtiment possible.

Mme Charrière dit que vu la construction de l'usine, on ne peut plus dire que ce bâtiment est dans le Bourg.

Mme Biamonte demande s'il y a des subventions autres que ce contrat de vente ? Non, pas de subvention.

M. Challandes demande à partir de combien d'années, ces panneaux seront rentables ? Il faut 14 ans pour le retour sur investissement, répond M. Vieira.

M. de Tribolet suggère de mettre ces CHF 56'000,- à profit d'autres propriétaires pour les aider à mettre en place de telles structures. La commune pourrait faire une autre approche.

M. Wälti dit que la commune de Valangin n'est pas riche et que le Conseil communal est intéressé par cette bourse et par le retour sur investissement. On ne peut pas entrer dans un système de subventionnement des propriétaires privés. La commune n'en n'a pas les moyens financiers, même si l'idée de M. de Tribolet est intéressante.

M. Hoffmann demande ce qu'il se passerait si on fusionnait ? Tous les avoirs et les dus sont repris par la nouvelle entité.

M. La Grutta dit que pour l'instant la fusion, vu qu'il fait partie du processus de fusion avec le Grand Neuchâtel, n'est pas d'actualité, il parle plutôt d'un délai de 5 à 10 ans avant que cela se fasse.

M. Vieira(fils) estime que le fait de poser des panneaux solaires serait une bonne image de marque pour la commune.

M. Perrin demande si 56m² de panneaux sont aussi efficaces que 80m² prévus au collège. Oui car ce sont des panneaux plus performants.

Au collège, c'était le toit qui posait problème car il fallait faire une modification (surélevé) et c'est ce que le service des monuments et des sites n'a pas accepté.

La garantie des panneaux prévus est de 20 ans.

M. La Grutta précise que les onduleurs devront être changés, vraisemblablement tous les 5 ans, mais on peut prévoir une garantie étendue jusqu'à 10 ans.

Plus de question ni de remarque.

Décision du Conseil général à la pose des panneaux solaires :

3 votes pour et 5 votes contre.

Le projet est refusé.

M. Challandes remercie le Conseil communal pour tout le travail accompli sur ce dossier.

5. Terrain de football

Mme Widmer informe d'emblée que l'état du projet n'est pas aussi avancé qu'elle l'espérait et elle va se limiter à donner quelques renseignements.

Vu la fusion des communes du Val-de-Ruz et la non-entrée en matière de la nouvelle entité vaudruzienne, le projet a été quelque peu ralenti.

Elle donne un rapide compte-rendu des différentes étapes du dossier notamment les raisons qui ont amené les conseils communaux de Boudevilliers et Valangin à vouloir améliorer les infrastructures vétustes des locaux du FC Valangin. Pour rappel, ce terrain est en copropriété entre les deux communes.

Elle remercie la commission du terrain de football et le FC Valangin pour le projet qui est très bon.

A voir pour trouver une issue favorable pour continuer ce projet.

6. Informations du Conseil communal

Nitrates

M. La Grutta distribue à chacun le dernier relevé des mesures de nitrate et explique que suite à la motion Charrière et les mesures prises, les taux de nitrates sont bien descendus depuis environ 9 mois. On reste dans l'attente du rapport du bureau Matthey en décembre. Sur les CHF 18'000,- accordés par le législatif, une somme de CHF 10'000,- environ a déjà été dépensée. A voir en décembre, si les taux se maintiennent à une teneur en nitrate raisonnable, si on continue les contrôles.

Il souligne aussi que les travaux de mise en séparatif du plateau de Bussy sont en bonne voie de réalisation. A voir si cela a une influence positive sur le taux de nitrate.

Déchets

A partir du 1^{er} janvier 2013, la commune de Val-de-Ruz a décidé de ne plus mettre à disposition un homme pour le ramassage du lundi, comme le faisait M. J.-Cl. Tavernier de Boudevilliers. Donc, il faudra que Botteron mette un homme à disposition. Ce sera un coût supplémentaire pour la commune, coût qui devra être couvert par la taxe.

M. Allemann demande ce qu'il en est de la déchetterie. Dans le dernier Valang'infos, on menace de la fermer.

M. La Grutta explique que l'incivilité des utilisateurs a un coût et celui-ci devient de plus en plus important. Il rappelle que la commune n'est pas super bien au niveau financier.

M. Allemann dit que c'est un prétexte pour fermer la déchetterie.

M. La Grutta répond que si voulait vraiment la fermer ce serait déjà fait. Il rappelle encore que la commune paie un forfait annuel par habitant pour l'utilisation de la déchetterie des Plaines-Roches, et cela même si personne n'y va. Donc ce serait mieux que la population se rende à Plaines-Roches.

Mme de Angelis Margueron demande si c'est la benne à compost qui pose problème ou si ce sont toutes les bennes ? C'est surtout la benne à compost.

Mme Biamonte demande, vu la loi cantonale sur les déchets, si une commune a la latitude de fermer sa déchetterie. Elle s'inquiète, en cas de suppression, que les déchets finissent au bord du Seyon ou dans la forêt.

M. Fontana, autorisé par le Conseil général à intervenir, fait un topo de la situation. Il explique que pour le tri, il n'y a pas assez de discipline, beaucoup trop de gens trient mal, ils mettent des sacs plastiques non compostables dans le compost, etc.

M. Allemann dit qu'il y a une méconnaissance au niveau des sacs compostables ou non. Une information sur les sacs biodégradables sera faite dans le prochain Valang'infos.

M. Challandes demande si ce problème date de la mise en place de la taxe au sac ? Non pas vraiment.

M. Vieira(fils) dit que dans certaines communes, il a été engagé des agents de surveillance pour contrôler les déchetteries.

Mme Aquilon dit qu'à Colombier des bénévoles sont présents dans les déchetteries pour faire de l'information sur le tri. Elle suggère de faire la même chose à Valangin et se montre prête à donner de son temps, mais pas toute seule.

Fusion Grand Neuchâtel

Une commission d'agglomération devrait être créée. Mme Widmer dit que c'est pour savoir à quelle sauce on va être mangé et avec quels accompagnements !

La prochaine séance des commissions d'agglomération aura lieu le 28 novembre.

Seul M. Allemann se montre intéressé pour l'instant.

Cette création de commission sera mise à l'ordre du jour de la prochain séance du Conseil général.

7. Interpellations

Aucune interpellation.

8. Divers

M. Allemann souligne que la borne à l'angle de la maison Collégiale 1 est toujours descellée.

Mme Biamonte vient sur le sujet de l'accueil parascolaire et les nouvelles obligations des communes à partir de 2013.

Pour l'instant, la commune offrirait suffisamment de places d'accueil au travers des mamans de jour. Mais elle sait que certaines de ces mamans de jour ont d'autres projets professionnels pour l'année prochaine. Il faudra imaginer d'autres solutions car la commune doit garantir un taux de couverture.

Il faut mettre sur pied un plan d'action et faire un travail de fond pour connaître les besoins.

Une commission pourrait être créée, Mme Biamonte se met à disposition.

Il est décidé que ce point serait mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général. Mme Charrière demande à chacun de réfléchir d'ores et déjà à ce problème.

Mme Charrière informe que la prochaine séance du Conseil général, pour examiner le budget aura lieu le 10 décembre 2012 et que la commission financière est convoquée le lundi 19 novembre.

Mme Biamonte demande si on pourrait fixer les dates des séances du Conseil général pour l'année prochaine.

Le Conseil communal répond que cela n'est pas possible, les séances sont organisées en fonction des besoins et on ne les connaît pas à l'avance.

Plus personne ne demande la parole, le président clôt la séance à 21h00.

Le président

L'administratrice